

Doctrine nationale « Sols et ERC »

Note de cadrage proposée par l'UPGE pour l'élaboration d'une méthodologie nationale pour la prise en compte des sols et de leur biodiversité dans la séquence « éviter, réduire, compenser ».

Constat

La réglementation (4° de l'article [R122-5 du code de l'environnement](#)) prescrit la prise en compte « des terres [et] du sol » dans les études d'impact. Pourtant, dans les faits, le compartiment « sol » de l'écosystème est le grand absent du volet écologique de ces études.

Enjeux

Les sols, dans leur grande diversité physique, chimique et biologique fondent l'écosystème terrestre et constituent des habitats variés pour de nombreux micro, méso et macro-organismes. Ils représentent un continuum tridimensionnel dont la porosité et la biodiversité assurent de multiples fonctions (cycle biogéochimique des nutriments pour les végétaux, infiltration et rétention des eaux de pluie, transferts énergétiques...) qui contribuent à de nombreux services écosystémiques : stockage de carbone et adaptation au changement climatique, évitement des risques d'inondation, épuration de l'eau, fournitures de produits alimentaires, de biomatériaux (bois, fibres...), de biomolécules (ressources pour la santé humaine)...

En outre, le sol supporte de forts enjeux de conflits d'usage, de propriété foncière, de droit à construire, de développement économique, d'équilibre sociétal dans un contexte de grande variabilité territoriale. A ce titre les politiques publiques cherchent aujourd'hui des stratégies pour la gestion économe de l'espace : limitation de l'étalement urbain, recyclage et gestion économe du foncier, renouvellement urbain, lutte contre l'érosion de la biodiversité. C'est pourquoi les acteurs se mobilisent aujourd'hui autour de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), introduit par le plan Biodiversité Hulot de 2018 et précisé par la [circulaire du 29 juillet 2019](#) sur l'artificialisation des sols.

L'absence de méthode nationale pour l'intégration des sols dans les études d'impact constitue donc aujourd'hui un frein majeur pour atteindre d'importants objectifs de politique publique, en particulier sur des territoires à enjeux.

Périmètre

- Le « sol », compris comme un élément fonctionnel de l'écosystème.
- Séquence ERC des projets d'aménagement.
- Sujet à lier aux autres déjà traités : volet faune / flore, gestion des terres excavés et végétales...

Objectif & méthode

Élaborer une méthode nationale pour guider les acteurs à intégrer le sol à la séquence ERC :

- Viser sur un territoire, le même niveau de fonctionnalité des sols qu'avant impact...
- ... avec le minimum de perturbation possible des sols dans le processus d'aménagement.

La méthode devra reposer sur l'analyse de la fonctionnalité des sols.

- Éviter : identifier et protéger les sols qui peuvent ne subir aucun impact.
- Réduire : sur le site, réutiliser les sols déplacés et reconstituer des sols fonctionnels.
- Compenser : viser l'équivalence de fonctionnalité sur des sites tiers (désartificialisation).

Cibles

- Elus et services des collectivités, notamment dans le processus de planification territoriale.
- Maîtres d'ouvrage dans la conception de leur projet.
- Services de l'État dans l'instruction des dossiers.
- Bureaux d'études pour l'accompagnement des porteurs de projet.

Acteurs pressentis pour l'élaboration de la méthode

- État et Etablissements Publics : MTE (CGDD, DHUP, DGLAN, DEB...), MAA, ADEME, OFB...
- Planification territoriale et gestion foncière : EPF, LIFTI, FNAU...
- Maîtrise d'ouvrage : RNA, UNICEM, UNAM, CILB...
- Ingénierie et travaux : UPGÉ, AFIE, FNTP, UNEP...
- Recherche : CEREMA, BRGM, ADEME, INRAE, AFES, RNEST, INFOSOL, GISSOL...